



## Demande d'aides financières du crédit « Protection de l'enfant » : déroulement de la procédure

Délai	Quoi ?	
30.6.2024	Date limite de dépôt des demandes d'aides financières pour des activités régulières ou des programmes  Documents à fournir : - Formulaire de demande dûment rempli - Statuts actuels de l'organisation - Plan directeur, stratégie ou description de l'organisation - Rapport annuel et comptes annuels révisés 2023 - Budget 2024 détaillé et commenté - Budget 2025-2028 - Plan de financement	
Juillet/août 2024	Examen des demandes et, si nécessaire, demande de documents complémentaires	
Fin août 2024	Décision relative aux demandes qui doivent être rejetées pour des raisons formelles >> <b>décision négative</b> pour les demandes qui ne remplissent pas les critères en général (par ex. parce qu'il ne s'agit pas d'une organisation à but non lucratif ou qu'aucune mesure conforme aux prescriptions découlant de la décision du Conseil fédéral n'est proposée)	
	Pour les demandes restantes : décision d'appliquer ou non un ordre de priorité (selon que l'enveloppe globale suffit ou non à couvrir toutes les demandes, à raison de max. 50 % des dépenses imputables)	
	Si l'enveloppe globale est suffisante (= <b>aucun ordre de priorité n'est appliqué</b> )	Si l'enveloppe globale n'est pas suffisante (= <b>un ordre de priorité est appliqué</b> )
Fin septembre 2024	>> <b>Courriel</b> aux organisations pour les informer que les négociations contractuelles vont commencer <b>et leur demander de transmettre des documents complémentaires</b> : - Objectifs stratégiques et opérationnels (= grille de contrôle) - Indication des personnes ayant le droit de signature	>> <b>Décision négative</b> pour les demandes qui, selon l'ordre de priorité, ne recevront pas d'aides financières (par ex. programmes, aides financières pour la prévention de la violence juvénile, recherche, etc.)  >> <b>Courriel</b> aux organisations retenues pour les informer que les négociations contractuelles vont commencer <b>et leur demander de transmettre des documents complémentaires</b> : - Objectifs stratégiques et opérationnels (= grille de contrôle) - Indication des personnes ayant le droit de signature
fin octobre 2024	Délai de remise des documents complémentaires	
Novembre/décembre 2024	<b>Négociations contractuelles</b> et signature des contrats Annexes aux contrats : - Objectifs et activités régulières (= grille de contrôle) - Budget 2025-2028 - Plan de financement - Modèle de fichier de comptabilité analytique	